

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 4 décembre 2017, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents : Maurice Chrétien, maire
Karène Langlois, conseillère
Michel Paris, conseiller
René Desrosiers, conseiller
Mathieu Pelletier, conseiller
David Pelletier, conseiller
Roger Labrecque, conseiller

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-12-193

Il est proposé par Michel Paris, appuyé par Roger Labrecque et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessous, tout en maintenant le point VARIA ouvert:

1. Ouverture de la séance du conseil;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès verbal;
4. Mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
5. Dépôt d'un extrait du registre public des déclarations de dons ou autres avantages reçus par un membre du conseil pour l'année 2017;
6. Dépôt du rapport des activités du mois d'octobre 2017 - Service de l'urbanisme, permis et inspection;
7. Liste des arrérages de taxes de 2016 et 2017;
8. Correspondance;
9. Lecture des revenus et dépenses du mois;
10. Approbation des comptes;
11. Demande de don de l'école Le Mistral;
12. Avis de motion pour règlement concernant le taux de taxation pour l'année 2018;
13. Affectation des surplus accumulés non affectés;
14. Autorisation pour inscription au registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds (\$69.00);
15. Adhésion à Québec-Municipal pour 2018 (\$160.96);
16. Résolution afin d'établir le calendrier des séances du conseil;
17. Nomination des membres et officiers du Comité consultatif d'urbanisme;
18. Désignation d'un conseiller municipal au comité local de l'eau du secteur de la rivière Mitis;
19. Nomination d'un représentant municipal auprès du CRSBP du Bas-Saint-Laurent;
20. Nomination d'un élu responsable du dossier "sécurité incendie";
21. Nomination d'un élu responsable du dossier "sécurité civile";

22. Mise à jour du plan d'intervention municipal en sécurité civile concernant les responsables de mission et substituts;
23. Mandat accordé pour l'entretien de la patinoire et gestion du chalet des loisirs pour l'hiver 2017-2018;
24. Engagement d'un opérateur de machinerie pour l'hiver 2017-2018;
25. Conciergerie pour l'année 2018;
26. Demande de M. Éric Poirier pour ouverture d'une portion de la route du Portage hiver 2017-2018;
27. Abrogation de la résolution 2017-06-99;
28. Signataires pour le compte courant de la bibliothèque municipale à la caisse Desjardins Mont-Joli-Est de La Mitis;
29. Varia:
 - A) Gravière;
30. Période de questions;
31. Levée de la séance du conseil.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2017-12-194

Proposé par René Desrosiers
 Appuyé par Karène Langlois
 Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 16 novembre 2017 tel que lu et présenté.

4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

5- DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DE DONS OU AUTRES AVANTAGES REÇUS PAR UN MEMBRE DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière **dépose un extrait du registre public relatif aux dons reçus par les élus pour l'année 2017** tel que prévu au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Sainte-Jeanne d'Arc. Aucun don ou autre avantage n'a été reçu par les élus depuis le dernier dépôt du registre le 5 décembre 2016.

6- DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS D'OCTOBRE 2017 - SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

La directrice générale remet à chacun des élus le **rapport déposé par Michel Lagacé, inspecteur en bâtiment**, concernant les activités d'octobre 2017 pour le service d'urbanisme, permis et inspection.

7- LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES DE 2016 ET 2017

La directrice générale, Louise Boivin, remet aux élus la liste des arrérages de taxes 2016-2017.

8- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

9- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

10- APPROBATION DES COMPTES

2017-12-195

Proposé par Mathieu Pelletier

Appuyé par Michel Paris

Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$46 312.94 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

11- DEMANDE DE DON

2017-12-196

Proposé par Karène Langlois

Appuyé par David Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte de faire **un don de \$ 25.00 à l'école polyvalente Le Mistral de Mont-Joli** pour l'activité Expo-Sciences 2018 qui aura lieu les 7 et 8 février 2018.

12- AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT CONCERNANT LE TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2018

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michel Paris dans le but d'adopter un règlement concernant le taux de taxation pour l'année 2018.

13- AFFECTATION DES SURPLUS ACCUMULÉS NON AFFECTÉS

2017-12-197

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Roger Labrecque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **affecte un montant de \$2349.34 des surplus accumulés non affectés** pour les dépenses non budgétées suivantes de l'année 2017:

- Achat d'une génératrice King Canada 4200 W (\$592.90) autorisée par la résolution 2017-06-101
- Licence Ultima Environnement de production et configuration, cette acquisition ayant été autorisée par la résolution 2017-03-53 (\$1756.44)

14- AUTORISATION POUR INSCRIPTION AU REGISTRE DES PROPRIÉTAIRES ET DES EXPLOITANTS DE VÉHICULES LOURDS

2017-12-198

Proposé par David Pelletier

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le paiement d'un montant de \$69.00 pour l'inscription au registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds.**

15- ADHÉSION À QUÉBEC-MUNICIPAL POUR 2018

2017-12-199

Proposé par Karène Langlois

Appuyé par Roger Labrecque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le paiement d'un montant de \$160.96 taxes incluses (140\$ avant taxes) pour **l'adhésion annuelle à Québec-Municipal pour l'année 2018.**

16- RÉSOLUTION AFIN D'ÉTABLIR LE CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

2017-12-200

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses

séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Karène Langlois

Appuyé par David Pelletier

Et résolu à l'unanimité :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la **tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018**, séances qui débiteront à 20h00 :

Janvier 2018 :	mardi le 16 janvier
Février 2018 :	lundi le 5 février
Mars 2018:	lundi le 5 mars
Avril 2018 :	lundi le 9 avril
Mai 2018 :	lundi le 7 mai
Juin 2018 :	lundi le 4 juin
Juillet 2018 :	mardi le 3 juillet
Août 2018 :	lundi le 6 août
Septembre 2018 :	jeudi le 13 septembre
Octobre 2018:	lundi 1er octobre
Novembre 2018 :	lundi le 5 novembre
Décembre 2018 :	lundi le 3 décembre

17- NOMINATION DES MEMBRES ET OFFICIERS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

2017-12-201

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a constitué un Comité consultatif d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que les membres et officiers du Comité sont nommés par résolution du Conseil de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que la durée du mandat des membres du Comité est d'au plus deux (2) ans et qu'il est renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que le Comité consultatif d'urbanisme est composé d'au moins un membre du conseil et du nombre de membres qu'il détermine et qui sont choisis parmi les résidents du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 219 constituant le Comité consultatif d'urbanisme stipule à l'article 3 que le Comité est composé d'un (1) membre du Conseil municipal et de quatre (4) résidents de la municipalité.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Paris, appuyé par Mathieu Pelletier et unanimement résolu que le Conseil municipal de Sainte-Jeanne-D'Arc **nomme les membres et officiers suivants sur le Comité consultatif d'urbanisme** de la municipalité, et ce, pour un mandat de deux (2) ans débutant à la date de la présente résolution, soit du 4 décembre 2017 à novembre 2019 inclusivement :

M. Maurice Chrétien, maire et président du Comité

M. Michel Deschênes, représentant de la population et vice-président du Comité

M. Émilien Rouleau, représentant de la population

Mme Noëlla Ouellet, représentante de la population

M. Simon Fortin, représentant de la population

L'inspecteur en urbanisme en tant que secrétaire du Comité

Cependant, le secrétaire ne fait pas partie intégrante du Comité et n'a pas droit de vote.

18- DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU COMITÉ LOCAL DE L'EAU DU SECTEUR DE LA RIVIÈRE MITIS

2017-12-202

Considérant que l'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL) a un poste de membre au secteur municipal à combler;

Considérant que dans sa lettre du 22 novembre 2017, l'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent sollicite la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc afin de désigner un conseiller municipal à titre de membre du comité local de l'eau du secteur de la rivière Mitis afin que la municipalité soit représentée sur le dit comité;

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Roger Labrecque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc désigne la conseillère Karène Langlois afin d'être membre du comité local de l'eau (CLEau) du secteur de la rivière Mitis.

19- NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AUPRÈS DU CRSBP DU BAS-SAINT-LAURENT

2017-12-203

Proposé par Karène Langlois

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc nomme M. Roger Labrecque, conseiller, **représentant de la municipalité auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent**; la présente résolution abroge toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du C.R.S.B.P.

20- NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE DU DOSSIER SÉCURITÉ INCENDIE

2017-12-204

Proposé par Karène Langlois

Appuyé par David Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc nomme le conseiller Michel Paris **responsable du dossier sécurité incendie** pour la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc.

21- NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE DU DOSSIER SÉCURITÉ CIVILE

2017-12-205

Proposé par Roger Labrecque

Appuyé par Mathieu Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc nomme la conseillère Karène Langlois **responsable du dossier sécurité civile** pour la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc.

22- MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION MUNICIPAL EN SÉCURITÉ CIVILE CONCERNANT LES RESPONSABLES DE MISSION ET SUBSTITUTS

2017-12-206

Proposé par Roger Labrecque

Appuyé par Karène Langlois

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc nomme les personnes suivantes en tant que **responsables pour les mesures d'urgence en sécurité civile**:

Porte-parole et décision: Maurice Chrétien, maire

Substitut: Maire suppléant

Administration: Louise Boivin, directrice générale

Substitut: Kathy Perreault, adjointe administrative

Inscription: Marie-Josée Lévesque, citoyenne

Substitut: Mathieu Pelletier, conseiller

Hébergement: Rolande Martel, citoyenne
Substitut: David Pelletier, conseiller

De plus, cette résolution abroge la résolution no 2014-05-95 ou tout autre résolution adoptée en semblable matière.

23- MANDAT ACCORDÉ POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE ET GESTION DU CHALET DES LOISIRS POUR L'HIVER 2017-2018

2017-12-207

Proposé par David Pelletier
Appuyé par Mathieu Pelletier
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **accorde le contrat pour l'entretien de la patinoire et la gestion du chalet des loisirs pour l'hiver 2017-2018** à M. Marcel Leblanc selon les modalités établies au contrat et ce, pour un montant de \$3000 pour une période maximale de 12 semaines. La municipalité autorise le maire et / ou la directrice générale à signer le dit contrat.

24- ENGAGEMENT DU 3e OPÉRATEUR DE MACHINERIE POUR L'HIVER 2017-2018

2017-12-208

Proposé par Mathieu Pelletier
Appuyé par David Pelletier
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **engage M. Daniel Hogue comme 3e opérateur de machinerie d'hiver** pour la saison hivernale 2017-2018 selon les termes du contrat intervenu entre la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc et M. Hogue. La date de début de travail à ce poste est fixée au 31 décembre 2017 pour une période se terminant le 31 mars 2018. Le maire est autorisé à signer le dit contrat de travail pour et au nom de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc.

25- CONCIERGERIE POUR L'ANNÉE 2018

2017-12-209

Proposé par Michel Paris
Appuyé par Mathieu Pelletier
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise une augmentation de 2% pour la **rémunération de la conciergerie du bureau municipal**, soit de \$78.03 par 2 semaines à \$79.59 par 2 semaines et ce, pour l'année 2018.

26- DEMANDE DE M. ÉRIC POIRIER POUR OUVERTURE D'UNE PORTION DE LA ROUTE DU PORTAGE HIVER 2017-2018

Cette item de l'ordre du jour est annulé.

27- ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2017-06-99

2017-12-210

Proposé par Michel Paris
Appuyé par David Pelletier
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **abroge la résolution numéro 2017-06-99** concernant l'autorisation de signature d'un formulaire d'engagement pour exécution de travaux communautaires étant donné que la personne visée par cet engagement ne s'est jamais présentée pour effectuer les dits travaux communautaires; le formulaire d'engagement sera retourné au demandeur, soit la direction des services professionnels correctionnels.

28- SIGNATAIRES POUR LE COMPTE COURANT #700177 DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE À LA CAISSE DESJARDINS MONT-JOLI-EST DE LA MITIS

2017-12-211

Proposé par Roger Labrecque

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc nomme Mme Rolande Martel, responsable de la bibliothèque municipale et Mme Louise Boivin, directrice générale de la municipalité, en tant que **signataires pour le compte #700177 de la bibliothèque municipale** à la caisse Desjardins Mont-Joli-Est de La Mitis.

28- VARIA

A) GRAVIÈRE

Certaines explications ont été données et des informations ont été demandées aux élus par M. Raphaël Rioux concernant l'exploitation d'une gravière à Sainte-Jeanne-d'Arc.

29- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20h49 et se termine à 20h50.

30- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Karène Langlois la fermeture de l'assemblée à 20h50.

Je, Maurice Chrétien, maire, reconnais en signant le présent procès-verbal que ma signature apposée ci-dessous équivaut à la signature de toutes et chacune des résolutions du dit procès-verbal tel qu'exigé par l'article 142 (2) du Code Municipal.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, Directrice générale et secr.-trésorière